

Les conservateurs ont eu une réaction aussi pessimiste il y a dix ans, lorsqu'on a mis ces régimes sur pied. Et maintenant que le gouvernement modifie ces programmes dans un esprit fédéraliste, ce sont les socialistes qui se font prophètes du malheur. La qualité de l'enseignement postsecondaire ne baissera pas, ni celle des services médicaux. Je doute que l'on décide de faire payer le patient, mais cette question est du ressort des provinces. Ces domaines relèvent des provinces et c'est à elles surtout, dans notre régime fédéral, qu'il incombe de veiller à dispenser un enseignement postsecondaire et des soins médicaux d'une certaine qualité et d'un certain niveau.

J'entends d'ici les néo-démocrates se préparer à revenir à la charge sur la question des frais. Selon eux, en adoptant ce bill qui prévoit que l'on remplace une partie des subventions fédérales par des points fiscaux, on empêcherait les provinces pauvres de maintenir la qualité des services médicaux. C'est absurde, monsieur l'Orateur; ce sera exactement le contraire. Les points d'impôt sont beaucoup plus sûrs et plus allègres que les coûts. Il a été démontré—et cela vaut pour l'avenir—que la valeur des points d'impôt augmentait plus rapidement que le coût des programmes de soins médicaux et d'enseignement postsecondaire. Les provinces préfèrent les points d'impôt parce que leur valeur augmente plus vite que les coûts.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Si c'est votre avis, donnez-leur un revenu garanti.

M. Kaplan: Je parlerai du revenu garanti. Qu'en est-il des provinces défavorisées? Elles prétendent que leurs points d'impôts valent moins que ceux des autres provinces. Ce projet de loi ne se borne pas à accorder des points d'impôt aux provinces, il les aligne sur la moyenne nationale. Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles nous a cité des chiffres. Je ne sais pas où il les a pris, mais il a prétendu qu'il s'agissait de paiements transitoires faits aux gouvernements provinciaux. Il ne s'agit pas de paiements de péréquation. Si la Colombie-Britannique et l'Alberta ont obtenu les paiements transitoires les plus élevés, c'est que ce sont les provinces les plus riches qui ont profité le plus des programmes à frais partagés. Durant la période de transition, elles en profitent davantage parce qu'elles bénéficient des programmes à frais partagés à l'étude aujourd'hui et de tous les autres programmes de ce genre. Qu'elles soient pauvres ou riches, les provinces doivent assurer 50 p. 100 du financement de ces programmes avant d'obtenir une participation équivalente du gouvernement fédéral. Il a été beaucoup plus facile pour l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta de se procurer ces crédits.

Les points fiscaux seront remis aux provinces, qu'elles les affectent ou non à ces programmes. Nous espérons qu'elles le feront, mais ce sera aux électeurs de ces provinces à déterminer quelle qualité de service ils désirent. C'est une responsabilité qui leur incombe d'après la constitution.

Pour que le fédéralisme donne les résultats souhaités, nous remettons les ressources fiscales aux provinces, c'est-à-dire aux pouvoirs publics chargés de faire appliquer ces programmes. On fait la péréquation des points fiscaux, ce qui est important. Il faut consulter le diagramme approprié et non celui que le député a utilisé sur les paiements provisoires. Si on se reporte au diagramme sur les paiements de péréquation, on constate que quand une province démunie reçoit un point fiscal, si elle a reçu moins que la moyenne nationale, le gouvernement fédéral, grâce aux impôts prélevés ailleurs au Canada, comblera ce

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

montant jusqu'à concurrence de la moyenne nationale. Les points fiscaux accordés aux provinces plus pauvres correspondent à la moyenne nationale. Loin de se soustraire aux responsabilités financières de ces programmes, le gouvernement fédéral tient à faire la péréquation de ces paiements pour s'assurer qu'ils correspondent à la moyenne nationale pour toutes les provinces.

Des députés demanderont pourquoi les provinces ne se réjouissent pas si le projet de loi est aussi alléchant. Elles ne le font pas parce qu'elles se sont entendues—et le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles leur a rendu hommage à ce propos—et ont convenu d'adopter la même position envers le gouvernement fédéral.

Il leur est très facile d'accepter le plus haut dénominateur commun en ce qui concerne les revendications provinciales. Il ne s'agissait pas d'un accord, monsieur l'Orateur, mais d'un panier à provisions qui contenait les revendications maximales de chaque province. Je ne sais si on peut parler d'un accord. Les provinces qui s'inquiétaient au sujet des points fiscaux les ont obtenus; les provinces les plus démunies, après avoir examiné les points fiscaux, ont déclaré: «Établissons la péréquation au plus haut niveau possible, c'est-à-dire au niveau de la province la mieux nantie.» C'est un accord qui permet aux provinces de s'entendre entre elles et de dire: «Exigeons les deux», et les exigences des provinces qui préfèrent les programmes à frais partagés, celles qui peuvent écrire des chèques pour la moitié du coût et s'attendre à ce que le gouvernement fédéral comble la différence, sont aussi dans ce panier d'epingles.

● (1640)

J'ai assisté à ces rencontres. J'ai assisté à la conférence des ministres des finances, puis à la conférence des premiers ministres, puis ensuite à la conférence des ministres des finances qui a suivi et je ne suis pas surpris que les provinces soient reparties contrariées. Elles voulaient que soit maintenue la garantie de recettes qui, quand elle a été instituée, avait clairement été prévue comme un programme de transition triennal. Puis on en a fait un programme quinquennal. Les cinq années sont passées et l'obligation qu'avait le contribuable fédéral de transférer des fonds aux provinces a pris fin. Je ne suis pas surpris que les gouvernements provinciaux veuillent que le programme soit maintenu, mais en fait le gouvernement fédéral n'a jamais convenu de le maintenir. Il avait nettement été conçu comme un programme de cinq ans. Je ne suis pas surpris que les provinces soient désolées, mais je ne suis également pas surpris que le gouvernement fédéral n'ait pas bronché et qu'il ait insisté pour que le programme de garantie prenne fin après cinq ans.

Au niveau fédéral, on se fait du souci avec raison au sujet du transfert de points d'impôt. Je pense que ceux de nous qui veulent voir un fédéralisme vigoureux reconnaissent qu'il nous faut un gouvernement fédéral capable de maintenir une norme nationale dans divers programmes. Quand certaines des provinces plus pauvres s'inquiètent du nombre de points d'impôt, ce qu'elles veulent dire c'est qu'au fur et à mesure qu'il transférera des points d'impôt supplémentaires, le gouvernement fédéral verra diminuer l'assiette économique qu'il lui faut pour assurer un certain niveau de normes nationales.